

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
SÉANCE DU 26 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le : 26 octobre

Le Conseil Municipal de la commune de Saussines dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Isabelle De Montgolfier, Maire.

Date de convocation du Conseil : 20 octobre 2023

Nombre de Conseillers : En exercice : 15 Présents : 9 Votants : 13

Présents : Isabelle de Montgolfier, Gérard Espinosa, Catherine Vigne, Nicolas Baudesseau, Emilie Avesque, Claude Cathelin, Serge Chapus, Mathieu Bourgarit, Joël Beauvivre

Absents représentés : Michel Gaches par Catherine Vigne, Julija Smiskal par Nicolas Baudesseau, Céline Roux par Isabelle de Montgolfier, Gilles Jannarelli par Gérard Espinosa.

Absents non représentés : stéphanie Jackowski, Pauline Miquel

Secrétaire de séance : Gérard Espinosa

PATRIMOINE : modification règlement salle multi-activités**Délibération n° 2023-04-10/42**

Mme le Maire informe le conseil que dans le cadre de l'organisation de la mise à disposition de la salle Multi-activité et des associations, il est nécessaire d'adapter les tarifs d'occupation notamment pour les associations saussinoises.

Pour une utilisation plus équitable, Mme le maire expose au conseil qu'il serait intéressant de limiter la gratuité de l'utilisation de la salle à 2 séances hebdomadaires.

Les suivantes pourraient être équivalente aux associations non saussinoises tel que :

	Prix utilisation	Caution
ASSOCIATIONS SAUSSINOISES	0 € (jusqu'à 2 créneaux *) A partir du 3 ^{ème} créneau * : Prix de leur adhésion annuelle si réservation à l'année, prix de la séance si réservation unitaire	50 € annuelle
ASSOCIATIONS NON-SAUSSINOISES ET INTERVENANTS INDEPENDANTS	Prix de leur adhésion annuelle si réservation à l'année, prix de la séance si réservation unitaire	100€
AUTRES UTILISATEURS PONCTUELS	- 1/2 journée = 30€ - Journée = 60€ - Mise à disposition du projecteur = 10€	100€

*Un créneau = jusqu'à 2h maximum

De plus, Mme le Maire souhaiterait que le conseil Municipal l'autorise, dans le cadre d'événements caritatifs exclusivement, à la mise à disposition de la salle gratuitement sur présentation de justificatifs, et ce, quel que soit le demandeur (Saussinois ou non Saussinois).

Enfin, afin de rendre la liste des équipements mis à disposition dans la salle multi-activité exhaustive, il est nécessaire d'y ajouter les cimaises acquises récemment.

Vu le CGCT,

Le conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et après en avoir délibéré avec 12 voix pour :

- **DECIDE** de fixer les tarifs tels que proposés par Mme le Maire et de limiter le créneau à 2h maximum
- **AUTORISE** Mme le Maire à mettre à disposition la salle gratuitement exclusivement pour les évènements caritatifs
- **DIT** que les cimaises seront ajoutées à la liste des équipement mis à disposition
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier

Pour extrait. Saussines, le 26 octobre 2023

La Maire, Isabelle de Montgolfier.

